



24 avril 2023



## Intéressement 2023

Nous vous avons dévoilé, en mars 2022, le tour de passe-passe de l'employeur pour ne pas verser d'intéressement aux salariés en dépit d'un résultat bénéficiaire de plus de 60 millions d'euros. Nous vous avons fait part, en juin 2022, de nos négociations des critères d'attribution de la prime d'intéressement pour 2023 et des propositions faites par l'UNSA.

Aujourd'hui, avec un résultat net de près de **80 millions d'euros**, l'indicateur de déclenchement de la prime est largement atteint, la redistribution tant attendue par les salariés aura donc bien lieu. Et paradoxalement, les chiffres sont bons pour nos établissements qui souffrent pourtant de sous-effectifs maintenant devenus chroniques.



Nous continuons à regretter le choix de l'employeur de mettre en concurrence les établissements et d'attribuer des primes différentes en fonction de la capacité des directions locales à suivre leurs feuilles de routes et leurs objectifs souvent irréalistes. Même si cette année le montant de la prime d'intéressement est largement plus important que les années passées, les grands perdants sont le secteur du handicap et les EHPAD qui, pour ces derniers et comme déjà évoqué, sont confrontés à des difficultés de recrutement sources de dégradation des prises en charge et d'accroissement de la fatigabilité.

**Voici néanmoins ce dont nous disposerons cette année en matière d'intéressement (pour tout salarié ayant travaillé au moins 3 mois en 2022) :**



Indicateurs atteints	Montant
----------------------	---------

Etablissement SSR	L'Arbizon	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR	Pierre Chevalier	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR	La Ménaudière	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR	3 Epis	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR	Evian	100,00%	961,00 €
Etablissement médecine SSR EHPAD	Ste Feyre	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR	Maisons Laffittes	100,00%	961,00 €
Etablissement SSR de santé ado	Chanay	87,50%	841,00 €
Etablissement SSR	La Chimotaie	100,00%	961,00 €
Etablissement EHPAD	La Verrière	100,00%	961,00 €

Etablissement de santé mentale	Rueil Malmaison	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Paris Ivry	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Rouen	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Grenoble	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Bordeaux	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Lille	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Toulouse	100,00%	961,00 €
Etablissement de santé mentale	Lyon	100,00%	961,00 €
	CESOA Paris	87,50%	841,00 €

EHPAD	Arès	75,00%	721,00 €
EHPAD	Caire Val	87,50%	841,00 €
EHPAD	Huby-St-Leu	75,00%	721,00 €
EHPAD	Fontenay-en-Parisis	75,00%	721,00 €
EHPAD	St Cyr-sur-Mer	75,00%	721,00 €
EHPAD	Marly-la-Ville	75,00%	721,00 €
EHPAD	Louvres	75,00%	721,00 €
Handicap	Etabissements médico-sociaux du Royans	87,50%	841,00 €

Centres de vacances	Riec-sur-Belton	87,50%	841,00 €
---------------------	-----------------	--------	----------



24 avril 2023

## Intéressement 2023

Pour rappel, les indicateurs déterminés dans l'accord sont :

**Indicateur financier UES** (basé sur le résultat net) comptant pour 50 %

**Indicateurs sur le secteur MGEN ASS** (qui représentent 50% de la prime et eux-mêmes scindés en 4) :

- **Indicateur établissement 25%**
- **Indicateur activité (Sanitaire ou Médico-sociale) 25%**
- **Indicateur d'établissements MASS 25%**
- **Indicateur « engagements de service » 25%**

### Quelles possibilités ?

**3 solutions** s'offriront à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale :  
PEE et/ou PERCOL,
- . **une partie à percevoir et le reste à placer** sur PEE et/ou PERCO

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon les modalités décrites ci-après, qui peut vous permettre d'augmenter significativement le montant perçu. Le courrier vous permettant ces choix vous parviendra fin avril/début mai pour **un versement en juin**.

**Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation désormais...**

**SONDAGE UNSA** : définissons ensemble nos priorités



Pour participer  
(cliquer ici)





## Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

### PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	200% / 200€
De 101€ à 200€	100% / 100€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 200€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 100€

...

### PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	250% / 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€

...

*Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de débloquages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3<sup>ème</sup> enfant, départ en retraite...).*

### Illustration sur l'abondement :

*Par exemple, en ventilant de la sorte les « 961 euros », montant maximal pour les établissements ayant atteints les 100% :*

*Récupération directe de 361 euros (par virement) sur votre compte bancaire puis en plaçant 300 euros sur le PEE et 300 euros sur le PERCO.*

*Ainsi votre Epargne se porterait à environ **1 761 euros** au total grâce aux mécanismes d'abondement (800 euros « maximum » au total) existants.*

*C'est à chacun, selon ses choix, de mesurer l'intérêt des placements sur les Plans d'Epargne la plus pertinente à ses yeux.*



Si en 2023, nous percevons un intéressement enfin à la hauteur de nos attentes, nous pouvons légitimement nous interroger sur les années à venir. L'intégration au groupe VYV nous fera probablement perdre, en plus des œuvres sociales du CSE Central, cette prime d'intéressement qui vient donner un coup de pouce au pouvoir d'achat.